

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **THALES ALENIA SPACE BELGIUM**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue Chapelle Beaussart N° : 101 Boîte :
Code postal : 6032 Commune : Mont-sur-Marchienne
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du au

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

QUEVRIN Alain

Rue du Fonds des Bacs 21
4550 Villers-le-Temple
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-09

Fin de mandat : 2027-06-16

Administrateur

TERRASSE Emmanuel

Place de Jamblinne de Meux 20
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-01

Fin de mandat : 2024-01-21

Administrateur délégué

MANZON Eric

Avenue Jean Mermoz 52
F-06030 Le Cannet
FRANCE

Début de mandat : 2023-04-01

Fin de mandat : 2026-06-17

Administrateur

DESMAELE Pierre

Nieuwstraat 43
3071 Erps-Kwerps
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-01-22

Fin de mandat : 2027-06-16

Administrateur délégué

MINELLA Roberto

Via Musiné 13
10094 Giaveno
ITALIE

Début de mandat : 2024-04-01

Fin de mandat : 2027-06-16

Administrateur

EY Reviseurs d'entreprises SRL (B00160)

0446334711
Kouterveldstraat 7B 001
1831 Diegem
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-29

Fin de mandat : 2026-06-17

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

MOREAU Marie-Laure (A01729)
Réviseur d'entreprise
Rue des Guillemins 129 bte 3
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>77.505.510</u>	<u>84.073.702</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	46.042.144	53.417.240
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	31.417.950	30.605.519
Terrains et constructions		22	6.599.000	7.214.642
Installations, machines et outillage		23	9.016.918	9.443.425
Mobilier et matériel roulant		24	421.408	404.893
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	15.380.624	13.542.559
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	45.417	50.942
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	45.417	50.942
Actions et parts		284	19.355	19.355
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	26.062	31.587

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>163.197.632</u>	<u>162.701.074</u>
Créances à plus d'un an		29	99.835	112.198
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	99.835	112.198
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	83.157.590	75.373.841
Stocks		30/36	45.092.396	43.218.141
Approvisionnements		30/31	39.027.845	35.606.628
En-cours de fabrication		32	4.712.212	6.575.059
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	1.352.338	1.036.454
Commandes en cours d'exécution		37	38.065.194	32.155.700
Créances à un an au plus		40/41	78.013.336	83.397.236
Créances commerciales		40	71.126.003	67.973.116
Autres créances		41	6.887.333	15.424.120
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.511.141	3.789.721
Comptes de régularisation	6.6	490/1	415.731	28.078
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	240.703.142	246.774.775

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>5.534.001</u>	<u>38.797.936</u>
Capital souscrit		10/11	24.000.000	24.000.000
Capital non appelé		10	24.000.000	24.000.000
En dehors du capital		100	24.000.000	24.000.000
Primes d'émission		101		
Autres		11		
Plus-values de réévaluation		1100/10		
		1109/19		
		12		
Réserves		13	2.400.000	2.400.000
Réserves indisponibles		130/1	2.400.000	2.400.000
Réserve légale		130	2.400.000	2.400.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-37.176.897	-8.069.225
Subsides en capital		15	16.310.898	20.467.160
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>20.269.942</u>	<u>5.864.072</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	15.910.982	270.442
Pensions et obligations similaires		160	15.719.843	79.303
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	191.139	191.139
Impôts différés		168	4.358.960	5.593.630

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>214.899.200</u>	<u>202.112.768</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	214.135.310	195.087.478
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	150.898.691	111.758.675
Etablissements de crédit		430/8	150.898.691	111.758.675
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.013.476	14.279.046
Fournisseurs		440/4	13.013.476	14.279.046
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	34.557.731	52.820.374
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	14.718.156	15.803.556
Impôts		450/3	991.941	1.123.565
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.726.215	14.679.991
Autres dettes		47/48	947.257	425.828
Comptes de régularisation	6.9	492/3	763.889	7.025.290
TOTAL DU PASSIF		10/49	240.703.142	246.774.775

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	140.222.443	139.041.326
Chiffre d'affaires	6.10	70	68.078.201	69.883.833
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	3.010.032	10.278.070
Production immobilisée		72	28.014.455	35.630.519
Autres produits d'exploitation	6.10	74	41.119.755	23.248.905
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	178.937.222	165.523.933
Approvisionnements et marchandises		60	26.662.827	25.175.810
Achats		600/8	29.052.724	34.309.891
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-2.389.897	-9.134.081
Services et biens divers		61	41.344.684	45.452.243
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	58.473.614	57.456.342
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	37.006.882	36.740.010
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-2.067.935	-96.489
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	15.640.540	-852.024
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.876.609	1.644.853
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		3.189
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-38.714.779	-26.482.607

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	12.269.541	12.433.577
Produits financiers récurrents		75	12.269.541	12.433.577
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	13.724	18.277
Autres produits financiers	6.11	752/9	12.255.817	12.415.300
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	6.804.976	3.920.794
Charges financières récurrentes	6.11	65	6.804.976	3.920.794
Charges des dettes		650	6.723.551	3.273.984
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	81.425	646.810
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-33.250.214	-17.969.823
Prélèvement sur les impôts différés		780	3.380.850	3.325.571
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	-761.691	-900.120
Impôts		670/3	69.676	182.687
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	831.367	1.082.807
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-29.107.673	-13.744.133
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-29.107.673	-13.744.133

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-37.176.897	-13.744.133
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-29.107.673	-13.744.133
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-8.069.225	
Prélèvement sur les capitaux propres			5.674.908
sur l'apport	791/2		
sur les réserves	791		5.674.908
	792		5.674.908
	691/2		
Affectation aux capitaux propres			
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-37.176.897	-8.069.225
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	398.060.941
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	26.600.340	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	424.661.280	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	344.973.918
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	33.812.064	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	378.785.982	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	45.875.299	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	3.699.607
8022		
8032		
(+)/(-) 8042	18.711	
8052	3.718.318	
8122P	XXXXXXXXXX	3.369.390
8072	182.084	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	3.551.473	
211	166.845	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8191P	XXXXXXXXXX	29.848.449
8161		
8171		
(+)/(-) 8181	555.921	
8191	30.404.370	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	22.633.807
8271	1.171.563	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	23.805.370	
(22)	6.599.000	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	84.026.570
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172	176.809	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	1.325.762	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	85.175.524	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.752.270	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	176.809	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	76.158.606	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	9.016.918	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	3.695.370
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	105.417	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	3.800.787	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	3.290.477
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	88.902	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	3.379.379	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	421.408	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	13.542.559

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 3.843.877

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -2.005.811

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 15.380.624

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) 15.380.624

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8393P	XXXXXXXXXX	270.669
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393	270.669	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	251.314
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523	251.314	
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)	<u>19.355</u>	
285/8P	XXXXXXXXXX	<u>31.587</u>
8583		
8593	5.526	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>26.062</u>	
8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Intérêts à recevoir Groupe
- Charges à reporter
- TVA non déductible
- Autres

Exercice
53.709
301.696
56.896
3.429

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	24.000.000
(100)	24.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Catégorie A (SDVN)

Catégorie B (SDVN)

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	19.249.843	121.578
	4.750.157	30.001
8702	XXXXXXXXXX	151.579
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
THALES ALENIA SPACE FR32782511455 BOULEVARD DU MIDI 100 F-06150 CANNES FRANCE	Action de type B	1		
THALES ALENIA SPACE FRANCE FR62414725101 AVENUE J.F. CHAMPOLLION 26 F-31100 TOULOUSE FRANCE	Actiosn de type B Actions de type A	30.000 121.578		19,8 80,2

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision risque surcharge Elia

Exercice
191.139

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Espace

Ventilation par marché géographique

Belgique

CEE

Export

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	68.078.201	69.883.833
	2.563.728	1.709.901
	61.778.907	66.788.786
	3.735.566	1.385.146
740		
9086	602	632
9087	604,1	605,9
9088	872.476	886.363
620	40.295.201	39.087.528
621	11.244.611	10.391.143
622	4.530.325	3.774.803
623	2.403.477	3.461.360
624		741.507

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	15.640.540	-61.000
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	5.517.192	5.734.475
Reprises	9111	7.585.127	5.825.197
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		5.766
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	15.800.160	1.034.088
Utilisations et reprises	9116	159.620	1.886.112
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	547.447	673.586
Autres	641/8	1.329.162	971.267
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	47	61
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	46	42,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	90.939	83.910
Frais pour la société	617	3.303.516	3.112.887

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

AgiOS bancaires

Frais de garanties bancaires

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	11.098.926	11.245.577
9126		
754	1.156.891	1.169.723
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	67.585	641.705
655		
	8.974	9.267
	1.452	
	3.414	4.162

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		3.189
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		3.189
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		3.189
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Subsides RW immunisés
Dépenses non admises
Crédit d'impôts R&D
Réduction prime à l'innovation

Codes	Exercice
9134	69.676
9135	856
9136	
9137	68.820
9138	
9139	
9140	
	82.913
	2.800.756
	1.060.232
	253.618

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives
Impôts différés

Codes	Exercice
9141	120.276.658
9142	120.276.658
9144	
	4.358.960

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	6.260.523	6.910.222
9146	1.146.525	522.788
9147	8.063.455	7.983.809
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Garanties et cautionnements constitués par les banques pour couvrir les engagements de THALES ALENIA SPACE BELGIUM vis-à-vis de ses clients et autres tiers

Exercice
5.949.488

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Plan de pension à contribution définie ;
Pas de déficit de financement des fonds de financement à la date de clôture.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

La société a reçu en date du 8 avril 2024 une lettre de confort de sa maison mère garantissant le soutien inconditionnel et irrévocable à la continuité de son exploitation courant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2025.

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291	48.067.251	39.923.500
9301		
9311	48.067.251	39.923.500
9321		
9331		
9341		
9351	171.006.698	154.016.178
9361		
9371	171.006.698	154.016.178
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461	6.723.551	3.273.984
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	72.099
95061	
95062	
95063	4.505
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations
Les comptes de Thales Alenia Space Belgium sont intégrés dans les comptes consolidés de Thales SA. Ces comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions CEE.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

THALES ALENIA SPACE FRANCE
FR62414725101
rue de la Baume 12
75008 Paris
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

THALES (FR 545 520 590 24)
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
rue de Villiers 45
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

THALES
rue de Villiers 45
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
FRANCE

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION.

ACTIF

1. Frais d'établissement.

Les frais d'établissement enregistrés sont entièrement pris en charge par l'exercice durant lequel ils surviennent.

2. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement peuvent être portés à l'actif au prix de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la valeur d'utilisation ou de rendement futur et dans ce cas font l'objet d'un amortissement sur une période ne pouvant excéder 3 ans.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans.

Les coûts relatifs aux projets, dont les résultats ne sont pas jugés de nature à assurer l'avenir de l'entreprise sont portés directement au compte de résultats.

3. Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont exprimées en valeur d'apport, d'acquisition ou de construction, en ce compris tous les frais accessoires à l'exclusion de ceux toutefois qui n'accroissent pas la valeur du patrimoine.

Elles font l'objet d'amortissements tels que définis ci-après :

Nouvelles acquisitions :

- Bâtiments et constructions Linéaire Max. 20 ans
- Equipements de bâtiments Linéaire 10 ans
- Equipements de production Dégressif 7ans
- Equipements informatique Linéaire 4ans
- Appareils de mesure Dégressif 4ans
- Matériel et mobilier de bureau Linéaire 10 ans
- Véhicules Linéaire 5 ans

Nouvelles acquisitions à partir de l'exercice 2020 :

- Equipements de production Linéaire 10ans
- Equipements informatique Linéaire 5 ans
- Appareils de mesure Linéaire 8 ans

Matériel acquis d'ACEC-U.M. :

- Bâtiments et constructions Linéaire 10 ans

4. Immobilisations financières.

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Elles font l'objet d'une réduction de valeur en cas de moins-value estimée permanente et durable.

5 & 7. Créances à plus d'un an et créances à un an au plus.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont enregistrées à charge des résultats de l'exercice lorsque la situation du débiteur ou de son pays fait apparaître des risques de moins-value ou de dépréciation.

Les créances exprimées en devises étrangères sont converties au cours comptant moyen du jour de clôture de l'exercice social.

Dans l'éventualité d'un contrat de change à terme couvrant spécifiquement une créance, le cours de couverture sera utilisé. Les écarts de conversion tant positifs que négatifs sont actés en compte de résultats.

Les ventes sont comptabilisées sur base des règles IFRS (IFRS15). Les écarts par rapport à la facturation sont pris en compte soit en factures à établir si un complément est chargé, soit en avances clients si la valeur facturée doit être diminuée.

6. Stocks et commandes en cours.

A. Les matières premières, les matières consommables, les fournitures, les produits finis et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou de revient déterminé par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Des réductions de valeur sont calculées systématiquement pour les articles dont le stock s'écoule avec lenteur, ou dont la valeur excède le prix du marché.

B. Les commandes et fabrications en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient comprenant :

- les approvisionnements directs, achetés spécifiquement ou issus de stocks constitués par l'entreprise, exprimés en coûts réels, les frais indirects sont également pris en compte.
- les prestations directes d'études ou de réalisation exprimées en taux standards couvrant le coût des rémunérations et charges sociales augmenté des frais directs de fonctionnement des sections concernées.

Des réductions de valeur sont actées sur les produits et les commandes en cours d'exécution lorsque leur prix de revient, majoré du montant des coûts qui doivent encore être exposés, dépasse leur prix de vente net ou le prix prévu au contrat.

Des réductions de valeur complémentaires peuvent être actées afin de tenir compte de certains autres aléas. Ces réductions de valeur sont reprises en résultats si elles sont devenues excédentaires ou sans objet.

C. Les commandes et fabrications en cours sont créditées au moment des facturations fermes aux clients.

8. Placements de trésorerie.

Les placements de trésorerie constitués par des créances en compte à terme sont comptabilisés sur base des mêmes règles que celles applicables aux créances à un an au plus.

Les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus.

A chaque fin d'année, elles font l'objet d'une évaluation globale, basée sur la dernière cotation connue. Des réductions de valeur sont actées lorsque le montant de cette évaluation est inférieur au taux d'acquisition. Elles sont reprises ultérieurement dans le cas inverse, à concurrence, au maximum, des réductions de valeur constituées antérieurement.

9. Valeurs disponibles.

Les valeurs en compte courant sont comptabilisées conformément aux règles énoncées pour les créances à un an au plus.

Les encaisses constituées de devises étrangères sont converties au cours comptant moyen applicable à ces valeurs monétaires le jour de clôture de l'exercice social.

10. Comptes de régularisation.

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus, dont le recouvrement n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

6. Subsidés en capital.

Cette rubrique enregistre les subsidés en capital pour les montants obtenus des pouvoirs publics en considération d'Investissements en Immobilisations.

Ces subsidés font l'objet d'une réduction échelonnée, par imputation à la rubrique IV.C. "Autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du

solde lors de la réalisation ou de la mise hors service de ces immobilisations.

Les impôts différés sur subsides en capital sont comptabilisés dans la rubrique "Provisions pour risques et impôts différés" du passif.

7. Provisions pour risques et charges.

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques et charges prévisibles existant dans l'entreprise. Ces provisions sont constituées indépendamment du résultat de l'exercice. Celles comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont régulièrement revues. Elles sont complétées en cas d'insuffisance ou reprises en résultats si elles s'avèrent trop importantes ou si elles sont devenues sans objet.

8 & 9. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus.

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées en évaluant la dette la plus probable.

Les dettes exprimées en devises étrangères sont converties au cours comptant moyen du jour de clôture de l'exercice social. Dans l'éventualité d'un contrat de change à terme couvrant spécifiquement une dette, le cours de couverture sera utilisé.

10. Comptes de régularisation.

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais dont le paiement est différé sont évaluées au montant relatif à l'exercice clos.

Les revenus perçus au cours de l'exercice et dont le produit revient en totalité ou en partie à un exercice ultérieur sont évalués au montant à reporter.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES (Poste VII A, code 160 du passif du bilan)

Le montant de 79.302,86 euros de pensions et obligations similaires représente le total des obligations de la société envers les membres du personnel dont la décision de quitter l'entreprise a été actée au 31 décembre 2014 ainsi que les autres coûts liés à la restructuration de personnel.

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Poste I D, code 74 du compte de résultats et Annexe C15 XII B)

Depuis 1998, les subventions pour les activités de recherche et développement financées par les organismes parastataux sont prises en résultat sur base de la facturation.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Poste II F, code 635/7 du compte de résultats et Annexe C15 XII E)

La commission des normes comptables recommande de traiter l'utilisation des provisions pour risques et charges exceptionnels par le biais des résultats exceptionnels, à moins que les charges effectivement supportées ne constituent des charges d'exploitation. Depuis 1998, les charges de restructuration comptabilisées en classe 62 (Exploitation) sont donc couvertes par l'utilisation en classe 63 (Exploitation) des provisions constituées via la classe 66 (Exceptionnel).

ACTIVATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'activation de la Recherche et Développement en 2024 pour un montant de 26.600.339,67 euros (Poste II, Code 21 de l'actif du bilan et Annexe C6.2.1 code 8021 et Poste I C, code 72 du compte de résultats) avec un rythme d'amortissement sur 3 ans, soit une valeur de 33.812.063,80 euros (Poste II, code 21 de l'actif du bilan et Annexe C6.2.1 code 8071 et Poste II D, code 630 du compte de résultats) a permis un crédit d'impôt R&D pour 2024 de 1.060.232,23 euros (Poste X B, code 74 du compte de résultats). Suite à cette activation, les subsides obtenus des pouvoirs publics (annexe C6.10 Code 740) sont à 0, car imputés au bilan en subsides en capital (Poste VI, code 151 du passif du bilan) pour une valeur de 6.942.663,46 euros et en impôts différés (Poste VII B, code 168 du passif du bilan) pour 2.146.180,26 euros. Ces valeurs sont prises en résultat au même rythme que l'amortissement de la R&D activée. Les valeurs imputées sur l'exercice 2024 sont de 11.098.925,67 euros (Annexe C6.11) et de 3.380.850,45 euros (Poste IXbis A, code 780 du compte de résultats). Dont pour les exercices antérieurs, 9.957.062,09 euros (Annexe C6.11) et 3.027.867,03 euros (Poste IXbis A, code 780 du compte de résultats). Un avis de la CNC du 20/09/2010 recommande de comptabiliser le crédit d'impôt R&D en produits d'exploitation. A partir de l'exercice 2010, le montant de l'exercice est repris en compte 74 en lieu et place d'une comptabilisation en compte 77 lors des exercices antérieurs.

REDUCTIONS DE VALEURS STOCKS ET ENCOURS

A partir de l'exercice 2010, suite à une décision du Conseil d'Administration dans une optique de convergence avec le groupe, la méthode de calcul des réductions de valeurs pour l'obsolescence et la faible rotation des stocks et encours a été modifiée. De plus, en 2011, il a été décidé de traiter les provisions pour risques stocks sur projets de regroupement d'achats composants anciennement comptabilisés comme provisions contrats (code 440/4) comme des réductions de valeurs sur encours.

JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Malgré la perte reportée à fin 2024, la continuité de l'entreprise est assurée par la lettre de confort donnée par le groupe. D'autres part, le groupe a procédé à une recapitalisation à hauteur de 100 M€ de la société début 2025. La continuité de l'exploitation, au sens de l'article 3:6, 6° du Code des sociétés et des associations, n'est donc plus mise en cause. Le Conseil d'Administration confirme que les règles d'évaluation ont été appliquées dans la perspective d'une continuité de l'exploitation.

EVENEMENT DE CETTE ANNEE

Face au changement du marché avec une croissance forte sur le domaine des constellations & une diminution de la demande des satellites à orbites géostationnaires, TAS B a été amené à annoncer un plan de restructuration qui prend sa forme finale en 2025. Ce plan implique une réduction d'environ 200 personnes dont environ 90 sur payroll de TAS B.

EVENEMENT SUBSEQUENT

Le groupe a procédé à une recapitalisation à hauteur de 100 M€ de la société début 2025.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



Mont-sur-Marchienne, le 14 mai 2025

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2024
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

I. INFORMATIONS GENERALES

L'exercice 2024 de Thales Alenia Space Belgium (« TAS B ») a été fortement impacté par les perturbations de l'environnement économique mondial et en Belgique.

L'année a été fortement bousculée par les retards dans le développement du programme SPI (Octas & Ace-HPU), retardant la production prévue initialement en 2024 vers 2025. D'autres part, les difficultés de développement de certaines parties du générateur solaire ont amené la JV à annuler la commande de PVA pour les premiers satellites, entraînant une réduction drastique de notre carnet de commande et du backlog.

Face au changement du marché avec une croissance forte sur le domaine des constellations & une diminution de la demande des satellites à orbites géostationnaires, TAS B a été amené à annoncer un plan de restructuration qui prend sa forme finale en 2025. Ce plan implique une réduction d'environ 200 personnes dont environ 90 sur payroll de TAS B.

L'inflation s'est tassée en 2024 et l'énergie reste à niveau plus acceptable par rapport aux années précédentes.

Dans ce contexte difficile, les résultats enregistrés sont contrastés.

En 2024, le niveau des commandes s'est fortement replié par rapport à l'année précédente, pour atteindre 13 M€ hors activités de R&D financées, marqué par une pause dans les commandes pour les nouveaux satellites Space inspire & l'annulation des premières commandes PVA. Le carnet de commandes de l'entreprise s'élève, à la fin de 2024, à près de 130 M€ (normes consolidées).

Le chiffre d'affaires diminue légèrement à 68 M€ par rapport aux 69.9 M€ de 2023.

La marge sur projet subit toujours de plein fouet les impacts de l'inflation, de l'augmentation des composants & des retards de livraison déjà engendrés en 2023. Une perte de près de 13 M€ est encore enregistrée pour l'année 2024, montrant des difficultés continues pour la société, auquel s'ajoute la provision pour restructuration à hauteur de 16 M€.

II. RESULTATS FINANCIERS

K€	2023	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	69.884	68.078
AUTRES REVENUS	29.300	14.125
TOTAL VENTES ET PRESTATIONS	139.041	140.222
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	-165.524	-178.937
RESULTAT D'EXPLOITATION	-26.483	-38.714
RESULTAT FINANCIER	8.513	5.465
RESULTAT AVANT IMPOTS	-17.970	-33.250
RESULTAT APRES IMPOTS	-13.744	-29.108
REPORT EXERCICE PRECEDENT	0	-8.069
PRELEVEMENT SUR LES CAPITAUX PROPRES	0	0
AFFECTATION AUX RESERVES INDISPONIBLES	0	0
RESULTAT A AFFECTER	-13.744	-37.177

Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante à l'approbation de l'Assemblée Générale (en milliers d'euros):

• Résultat à affecter	-37.177
• Prélèvement aux réserves indisponibles	-
• Intervention d'associés dans la perte	-
• Rémunération du capital	-
• Résultat à reporter	-37.177



III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Thales Alenia Space Belgium n'a eu à prendre en compte, après la clôture de l'exercice, aucun événement susceptible d'influencer ses résultats ou sa situation économique.

Les difficultés rencontrées en 2024, relatives aux effets de l'inflation, des retards d'approvisionnement et problèmes d'ordonnancement des activités, auront encore un impact défavorable sur la performance financière de l'entreprise en 2025.

Toutefois, les risques énumérés ne sont pas de nature à remettre en cause, à la date d'arrêt des comptes, la continuité de la société. D'autant que notre actionnaire nous a confirmé par écrit le 8 avril 2024 son soutien inconditionnel et irrévocable en vue de poursuivre notre activité.

V. PERSPECTIVES DE L'ANNEE EN COURS

Les difficultés opérationnelles et la concurrence accrue sur un marché attentiste conduisent à se focaliser sur les points suivants :

- Tenue des délais de livraison de nos produits ;
- Mise en œuvre d'une simplification, d'une efficacité et d'une efficience dans l'ensemble de son organisation et de ses modèles d'exploitation, du développement à la livraison ;
- Mise en place du plan de restructuration afin d'assurer la pérennité des activités ;
- Continuation de l'effort de R&D nécessaire au maintien du leadership de Thales Alenia Space Belgium dans le conditionnement et la distribution d'énergie, la propulsion plasmique et les équipements des lanceurs;
- Accroissement de notre présence sur le marché Export ;
- Élargir notre portefeuille au domaine de l'exploration.



VI. SUCCURSALE (ARTICLE 3:6, 5° DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

La société ne présente pas de succursales établies tant en Belgique qu'à l'étranger.

VII. JUSTIFICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ (ARTICLE 3:6, 6° DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

Malgré la perte reportée à fin 2024, la continuité de l'entreprise est assurée par la lettre de confort donnée par le groupe. D'autres part, le groupe a procédé à une recapitalisation à hauteur de 100 M€ de la société début 2025.

La continuité de l'exploitation, au sens de l'article 3:6, 6° du Code des sociétés et des associations, n'est donc plus mise en cause. Le Conseil d'Administration confirme que les règles d'évaluation ont été appliquées dans la perspective d'une continuité de l'exploitation.

VIII. CONFLITS D'INTERETS (ARTICLE 3:6, 7° DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

La société n'a pas rencontré de situations de conflits d'intérêts avec les membres de sa Direction ou avec ses Administrateurs au cours de l'exercice écoulé.

IX. INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE 3:6, 8° DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

La société n'utilise pas d'instruments financiers au sens de l'article 3:6, 8° du Code des sociétés et des associations prévoyant la comptabilité de couverture. La société fait un suivi régulier du risque crédit par le contrôle de son encours de projet et du portefeuille de créances commerciales impayées. Le risque de liquidité est suivi régulièrement et un système de cash-pool est en place avec la maison mère qui a confirmé son soutien financier à la société.

X. ELECTIONS STATUTAIRES

Démissions et nominations d'Administrateurs

Pas d'évolution depuis celles entérinées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mars 2024.



Pierre Desmaele
Administrateur délégué



Roberto Minella
*Administrateur,
Président du Conseil d'Administration*

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Shape the future
with confidence

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Liège Office Center
Rue des Guillemins 129, bte3
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0) 4 273 76 00
ey.com/be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Thales Alenia Space Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Thales Alenia Space Belgium SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 23 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Thales Alenia Space Belgium SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 240.567.649 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 29.107.673.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation - Plan de restructuration

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-Cap 6.20 des comptes annuels qui mentionne l'existence d'un plan de restructuration annoncé en 2024 et des conséquences liées à ce plan.

Paragraphe d'observation - Apport en capital

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-Cap 6.20 des comptes annuels qui mentionne la recapitalisation de la société par le groupe à hauteur de 100 millions d'euros au 18 février 2025.



Shape the future
with confidence

**Rapport du commissaire du 13 juin 2025 sur les Comptes Annuels
de Thales Alenia Space Belgium SA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)**

**Responsabilités de l'organe
d'administration dans le cadre de
l'établissement des Comptes Annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Nos responsabilités pour l'audit des
Comptes Annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.



Shape the future
with confidence

**Rapport du commissaire du 13 juin 2025 sur les Comptes Annuels
de Thales Alenia Space Belgium SA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)**

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 13 juin 2025 sur les Comptes Annuels
de Thales Alenia Space Belgium SA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

- Nous n'avons pas connaissance d' autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Liège, le 13 juin 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marie-Laure Moreau *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25MLM0233

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

111 - 209

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	548,4	393	155,4
Temps partiel	1002	71	36,2	34,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	604,1	420,9	183,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	799.608	608.741	190.867
Temps partiel	1012	72.868	41.427	31.441
Total	1013	872.476	650.168	222.308
Frais de personnel				
Temps plein	1021	53.399.943	42.928.178	10.471.765
Temps partiel	1022	5.073.671	3.556.108	1.517.563
Total	1023	58.473.614	46.484.286	11.989.328
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	826.450	603.409	223.040

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	605,9	422,4	183,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	886.363	653.630	232.733
Frais de personnel	1023	56.714.834	44.835.255	11.879.579
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	842.282	607.557	234.725

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	539	63	588,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	539	63	588,5
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	381	33	406,5
de niveau primaire	1200	2		2
de niveau secondaire	1201	69	10	77,1
de niveau supérieur non universitaire	1202	111	5	114,9
de niveau universitaire	1203	199	18	212,5
Femmes	121	158	30	182
de niveau primaire	1210	3		3
de niveau secondaire	1211	90	23	108,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	28	3	30,2
de niveau universitaire	1213	37	4	40,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	7		7
Employés	134	437	39	467,5
Ouvriers	132	93	24	112
Autres	133	2		2

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	46	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	90.939	
Frais pour la société	152	3.303.516	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	12		12
210	12		12
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	32	10	38,9
310	32	10	38,9
311			
312			
313			
340	9	9	15
341			
342			
343	23	1	23,9
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	324	5811	125
5802	9.109	5812	5.399
5803	764.279	5813	294.861
58031	759.004	58131	292.825
58032	36.044	58132	13.906
58033	30.769	58133	11.871
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	